



## **RAPPORT D'ACTIVITE**

### **SOCIÉTÉ CIVILE L'ARP**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 24 JUIN 2010

L'objet de ce rapport est de vous faire part des activités de la société civile L'ARP en matière de gestion de droits, d'action culturelle et d'actions d'intérêt général depuis la dernière réunion de notre Assemblée Générale Ordinaire.

L'ARP n'est en effet pas une société de perception et de répartition de droits comme les autres, cette activité première constitue, depuis la création de l'ARP, un socle permettant d'assurer d'autres actions.

L'activité de gestion de droits nous permet en effet de financer des actions culturelles et de développer au sein de l'ensemble de la filière cinématographique une représentation des auteurs-réalisateurs-producteurs conforme à l'intérêt général.

#### **I. ACTIVITE DE GESTION DE DROITS**

Au cours de l'exercice 2009, L'ARP a reversé à ses membres au titre de leurs activités de producteur :

- 631 941.07 € Euros de rémunération pour Copie Privée France et Etranger
- 198 646.38 € Euros de droits de retransmission simultanée et intégrale par câble

Les perceptions pour copie privée sont en nette diminution cette année (631 941 € en 2009 contre 741 713 € en 2008). Les répartitions France, qui génèrent de l'action culturelle, sont en baisse (188 915 € en 2009 contre 207 735 € en 2008). Ces baisses reflètent l'évolution du taux de copiage des œuvres audiovisuelles (83,3% en 2008 contre 82,7 % en 2007) et du cinéma (16,7% en 2008 contre 17,3% en 2007) qui continue de se creuser au détriment du cinéma.

La baisse des perceptions par L'ARP en 2009 est en réalité aussi liée à un décalage de calendrier des perceptions étrangères (perceptions perçues en 2010 au lieu de 2009).

Les perceptions 2010 devraient normalement suivre le même schéma.

Nous constatons que depuis 3 ans les fiches vierges de déclaration des droits (envoyé par la PROCIREP) arrivent de plus en plus tard et de ce fait, les factures s'établissent vers le 4<sup>ème</sup> trimestre.

#### REPARTITIONS ET ACTION CULTURELLE GENEREE PAR L'ARP

	REPARTITION (€)	ACTION CULTURELLE (€)	
	PROCIREP	PROCIREP	SACD
<b>2000 (répartition en 2001)</b>	895 211	251 661	220 805
<b>2001 (répartition en 2002)</b>	681 616	266 992	156 969
<b>2002 (répartition en 2003)</b>	612 909	235 735	196 817
<b>2003 (répartition en 2004)</b>	687 748	241 123	172 016
<b>2004 (répartition en 2005)</b>	1 007 974	401 940	136 264
<b>2005 (répartition en 2006)</b>	729 094	290 145	147 727
<b>2006 (répartition en 2007)</b>	821 009	204 615	130 090
<b>2007 (répartition en 2008)</b>	741 713	207 735	135 162
<b>2008 (répartition en 2009)</b>	631 941	188 915	144 679

#### A. REMUNERATION POUR COPIE PRIVEE FRANCE 2008

A l'issue des dernières décisions, un barème relatif aux téléphones multimédia (« Smartphones ») a été adopté, qui sur la base des études CSA-TMO et TNS-Sofrès, confirme et complète le barème provisoire qui avait été adopté le 27 février 2008 pour les seuls baladeurs téléphoniques. Les sources de la collecte de droits pour copie privée en 2008 sont donc les suivantes :

- La rémunération applicable aux cassettes vierges VHS (0.4284 € par heure)
- La part de la rémunération du CDR/RW Data revenant à l'audiovisuel, incluant le cinéma (21,19% d'un total de 0.35 € pour 700 Mo)
- La part de rémunération du DVD enregistrable (DVDR/RW Data) revenant à l'audiovisuel, incluant le cinéma (désormais fixée à 58% d'un total de 1 € par support de 4.7 Go)
- Les ressources issues de la rémunération instituée en juillet 2002 et révisée en juillet 2006 concernant les décodeurs et enregistreurs à disques durs intégrés (barème dégressif de 15 € pour un appareil à disque dur de 80 Go, de 25 € pour 160 Go, 35 € pour 250 Go ...) auxquelles s'ajoutent depuis juillet 2006 celles relatives aux appareils et baladeurs dits « multimédia » (baladeurs vidéo MP4 de type iPod Video ou Archos Multimédia : même barème que ci-dessus (dégressif par tranche) dont 44,5% bénéficie désormais à l'audiovisuel, incluant le cinéma).

- Les ressources nouvelles issues des décisions de juillet 2007 concernant respectivement les disques durs externes hybrides et multimédias, avec tarif par Go dégressif par tranche, et dont 38,9% du tarif applicable revient à l'audiovisuel, incluant le cinéma.
- Les disques durs multimédias, dont le tarif dégressif par tranche est intermédiaire entre celui des disques durs intégrés dédiés et celui des disques durs externes hybrides, et dont 65,7% à 69% des tarifs applicables reviennent à l'audiovisuel, incluant le cinéma.
- Les clés USB autres qu'audiophiles et les cartes mémoires amovibles, avec des barèmes dégressifs dont respectivement 11% et 20,6% reviennent à l'audiovisuel, incluant le cinéma.
- Les téléphones multimédias : barème par tranche (par ex. 5,60 € pour les téléphones à mémoire supérieure à 5 Go et inférieure ou égale à 8 Go) qui devient dégressif au-delà de 10 Go (où il reprend celui des baladeurs multimédia), et dont 19,80% revient à l'audiovisuel, incluant le cinéma pour les capacités inférieures ou égales à 8 Go, et 41,74% au-delà.

On constate que l'ensemble des supports susceptibles d'être assujettis au titre de la copie privée le sont désormais, à l'exception du DVD Blu-Ray enregistrable et du disque dur d'ordinateur.

L'origine des fonds collectés via Copie France au titre de la copie privée audiovisuelle s'est donc largement diversifiée depuis quelques années, comme l'indique l'évolution de la répartition des collectes Copie France par **type de supports** :

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>Cassettes vierges</b>	75.7%	49.8%	35.8%	20.8%	14.0%	9.2%
<b>DVD enregistrables</b>	12.3%	41.0%	53.2%	61.5%	40.0%	30.4%
<b>CD-R/RW Data</b>	8.6%	6.2%	5.6%	4.9%	12.9%	9.5%
<b>Décodeurs à disque durs</b>	3.4%	3.0%	5.4%	12.8%	26.4%	21.3%
<b>Baladeurs multimédia (MP4)</b>	-	-	-	-	6.4%	11.6%
<b>Disques durs externes</b>	-	-	-	-	0.4%	11.0%
<b>Disques durs multimédia</b>	-	-	-	-	-	2.0%
<b>Clés USB et cartes mémoires</b>	-	-	-	-	-	0.9%
<b>Baladeur téléphonique multimédia</b>	-	-	-	-	-	4.1%

Pour chacun des supports assujettis, les évolutions du marché constatées en 2008 et prévues en 2009 sont donc les suivantes :

- Pour les supports analogiques (VHS vierge), la baisse des ventes se poursuit d'année en année (-38% en volume, avec seulement 4.8 millions de pièces vendues en 2008). Même si le renouvellement du parc de magnétoscopes au profit des enregistreurs numériques et disques durs externes n'est pas encore opéré, le support VHS devrait donc prochainement disparaître, perdant chaque année plus du tiers de son marché.
- Alors que le DVD enregistrable (DVDR/RW Data) est devenu depuis 2005 la principale source de collectes de droits pour le répertoire audiovisuel, ce marché a connu en 2008 un retournement observé par GfK sur l'ensemble des marchés européens. Ce type de support, tout comme le CDR/RW Data (cf. ci après), tend en effet à être remplacé désormais par des appareils à disque dur intégré et les disques durs externes : après une croissance modérée de 5% seulement en 2007, l'évolution du marché observée par GfK en 2008 est déjà celle d'une baisse (-9%), que l'on retrouve dans les quantités déclarées à Copie France (-12% en 2008). Un marché globalement prévu en baisse en 2009, ainsi qu'une nouvelle diminution de la part de rémunération de ce support revenant à l'audiovisuel (intervenue en décembre 2008), vont entraîner une nouvelle baisse de la contribution de ce support dans le total des droits collectés au titre de notre répertoire en 2009.
- Le CDR Data, sur lequel les ayants droit de l'audiovisuel perçoivent une part de la rémunération pour copie privée au titre de la copie vidéo, est lui aussi, à l'instar de la VHS et désormais, le DVDR/RW Data, en baisse régulière depuis 2004. (-30% en 2008 conformément aux précisions initiales de GfK, après -21% en 2005, -11% en 2006, et -18% en 2007). Les volumes vendus sur le marché français en 2008 ont à peine dépassé 100 millions de pièces, et vont donc continuer à diminuer en 2009. Comme évoqué ci-dessus pour le DVDR/RW Data, un marché prévu en forte baisse en 2009, ainsi qu'une nouvelle diminution de la part de rémunération de ce support revenant à l'audiovisuel (intervenue en décembre 2008), vont entraîner une forte baisse de la contribution de ce support dans le total des droits collectés au titre de notre répertoire en 2009.
- Les appareils à disques durs intégrés dédiés à la vidéo (enregistreurs numériques, décodeurs, box ADSL à disque dur) fait actuellement face à une mutation sans précédent compte tenu de migration progressive des foyers vers le tout numérique (TNT, TV sur ADSL ...), et la haute définition. L'année 2008 est apparue dans ce cadre comme une année de transition, la vitesse d'adoption étant contrastée selon les différents équipements :
  - ✓ Bonne tenue des ventes de lecteurs enregistreurs à disque dur intégré (légère baisse du marché selon GfK, à 620 000 appareils vendus, mais volumes déclarés à Copie France en hausse de +13% en 2008), avec des capacités d'enregistrement de plus en plus grandes (jusqu'à 560 Go), le cœur du marché étant toujours sur les appareils à capacités de 160 Go.
  - ✓ Les déclarations à Copie France des quantités de décodeurs & box ADSL à disque dur intégré mis sur le marché en 2008 retrouvent par contre leur niveau en 2006 (près de 230 000 appareils déclarés en 2008, contre plus de 580 000 en 2007), en raison peut être du développement du marché des disques durs externes & multimédias.

- Les disques durs externes et les baladeurs vidéo MP4 (multimédia) constituent depuis deux ans les relais de croissance des collectes de droits pour le répertoire audiovisuel :
  - ✓ Les déclarations à Copie France concernant les disques durs externes non dédiés ont porté sur 2 millions en pièces en 2008, avec un marché dont les capacités doublent tous les ans à prix de vente constant. En 2008, les capacités les plus vendues étaient de 560 Go pour un prix moyen entre 70 € et 99 € TTC selon GfK.
  - ✓ Par ailleurs, plus de 300 000 disques durs externes multimédias ont été déclarés à Copie France en 2008, 70% du marché étant constitué des DD à capacité de 500 Go pour un prix moyen compris entre 150 € et 199 € TTC selon GfK.
  - ✓ Les déclarations de baladeurs multimédias (MP4) à Copie France ont quant à elles progressé de +23% en 2008. Mais pour ce marché, GfK annonce déjà un retournement pour 2009 (baisse de -18% prévue), du fait des arbitrages des consommateurs en faveur des téléphones multimédia intégrant les mêmes fonctionnalités.
- Les téléphones multimédias (dont seule la sous catégorie des « baladeurs téléphoniques » était jusqu'à présent assujettie par décision provisoire en date de février 2008) représentent déjà plus de 4% des sources de droits collectés par la PROCIREP via Copie France (2.5 millions d'appareils facturés en 2008).
- Les sommes perçues par l'audiovisuel sur les clés USB & cartes mémoires amovibles (avec resp. 10 et 15 millions de pièces déclarées à Sorecop en 2008) restent logiquement beaucoup plus marginales, ces supports étant aujourd'hui destinés en grande partie à d'autres usages que la copie privée d'œuvres audiovisuelles.

#### TAUX DE COPIAGE CINEMA-TELEVISION

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Taux de copiage cinéma</b>	38%	38%	33%	31%	31%	32%	30%	25%	20%	17,3%	16,7%
<b>Taux de copiage télévision</b>	62%	62%	67%	69%	69%	68%	70%	75%	80%	82,7%	83,3%

La part du cinéma dans le copiage global constaté par les études MEDIAMETRIE semble désormais se stabiliser à un plus bas niveau historique. La baisse du copiage cinéma, amorcée depuis de nombreuses années, qui s'expliquait par la réduction progressive de l'offre de films diffusés sur les grandes chaînes hertziennes, pourrait toutefois désormais être compensée par l'importance de l'offre (et donc du copiage) de films sur les chaînes de la TNT gratuite.

## FRAIS DE GESTION

Pour l'année 2008, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 4.2% et ceux de L'ARP à 5.8%. Les frais de gestion des membres de L'ARP s'élevaient donc toujours à 10%.

Nous vous rappelons que **les droits copie privée des membres de L'ARP en leur qualité d'auteur-réalisateur** leur sont versés directement par la SACD. L'ARP bénéficie d'un reversement par la SACD de la totalité des 25% de la rémunération qui doit être obligatoirement affectée à des actions d'intérêt général (article L. 321-9 du code de la propriété intellectuelle). Cet accord qui est entré en application en 1998 se poursuit sans aucune difficulté depuis.

## B. REMUNERATION CABLE

La multiplication des accords avec les câblo-opérateurs et la mise en place d'une procédure de règlement des conflits plus simple et surtout plus rapide depuis la scission de l'ANGOA avec l'AGICOA, a permis une nette augmentation des répartitions. L'année prochaine devrait suivre la même évolution.

### REMUNERATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS CABLE REPARTIE PAR L'ARP

1997	1 860 649 Francs
1998	2 186 986 Francs
1999	1 879 335 Francs
2000	119 514 Francs
2001	451 169 Francs
2002	265 876 Euros
2003	73 437 Euros
2004	91 367 Euros
2005	249 550 Euros
2006	197 942 Euros
2007	156 286 Euros
2008	210 642 Euros
2009	198 646 Euros

Comme nous vous l'avons indiqué dans bon nombre de courriers et rapports d'activité depuis plusieurs années, nous vous rappelons vivement **qu'il ne peut pas y avoir de rémunération câble sans avoir fait de déclaration au préalable**. L'ARP, n'étant pas ayant droit, ne peut pas effectuer cette déclaration à votre place/en votre nom.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **sommes en jeu peuvent être importantes** et qu'il est fort dommage de délaisser ces sommes censées vous revenir. Ces sommes, si elles ne sont pas revendiquées, restent, au mieux, dans les comptes de l'AGICOA et donnent lieu à des prescriptions au bout de 10 ans et, au pire, **sont revendiquées à tort et versées à d'autres ayants droit**.

Nous insistons également sur l'importance de **régler vos conflits** avec vos contre déclarants ou, tout au moins, de donner signe de vie à l'ANGOA. En effet, nous vous rappelons que, depuis mars 2003, la procédure de règlement des conflits indique **qu'une absence de réponse de votre part entraîne automatiquement le renoncement de vos revendications et la perte**

**de vos droits.** Nombre d'entre vous perdent peu à peu les droits câble de leur catalogue simplement en ne répondant pas aux fax de l'ANGOA.

N'hésitez pas à contacter Cathy GOGUELET pour toute information (Tél : 01 53 42 40 03 ou [cgoguelet@larp.fr](mailto:cgoguelet@larp.fr)).

#### **FRAIS DE GESTION**

Les frais de gestion qui vous sont prélevés sont de 5% (dont 2% pour l'ANGOA) pour le câble étranger et 15% (dont 7% pour l'ANGOA) pour le câble France.

#### **COPIE PRIVEE ET REFERENCEMENT DES OEUVRES**

En sa qualité de Société de Perception et de Répartition des Droits (SPRD), L'ARP a naturellement continué à défendre, en 2009, la copie privée, et la construction d'un référencement utile des œuvres :

- L'ARP a participé aux réflexions autour de la copie privée, s'impliquant dans la création d'une « plateforme copie privée » aux côtés de l'ADA, de l'AFOC, de la Ligue de l'enseignement, de l'UNAF, de l'ADAGP, de l'ADAMI, de Copie France, de la PROCIREP, de la SACD, de la SACEM, de la SAIF, de la SCAM, de la SDRM, de la SPEDIDAM et de la SPPF, à travers l'animation de l'association « La culture avec la copie privée » créée au printemps 2008. Présidée par Alain Corneau, cette association a pour objectif d'expliquer et de défendre le principe de la copie privée, en particulier auprès du grand public.
- Nous rappelons qu'aux côtés de la PROCIREP, de la SACD et de la SCAM, L'ARP a participé à la création de la première agence régionale de l'identification numérique des œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Dans le cadre de l'amélioration des outils de gestion de droits de l'ANGOA, il avait par ailleurs été convenu par les Commissions Exécutives ANGOA du 14 avril et 21 octobre 2008 de rendre le **n° ISAN obligatoire à partir de 2009**, tant pour les répartitions de droits que pour les fonds d'action culturelle. La même décision a été prise par la PROCIREP. Il s'agit notamment de donner à ces sociétés de producteurs les outils d'une meilleure identification des œuvres (et donc des ayants droit concernés), et d'améliorer pour ce qui concerne l'ANGOA les modalités d'échanges de données entre les différentes entités de l'Alliance AGICOA. **Cette mise en œuvre est désormais pleinement effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec le lancement public d'un nouveau site d'immatriculation en ligne ISAN cofinancé par la PROCIREP et le CNC (RIAM) – voir : [www.france-isan.org](http://www.france-isan.org) – dont la propriété sera transférée à prix coûtant à l'Agence Française ISAN courant 2010.**

## **II. ACTIONS CULTURELLES MISES EN PLACE EN 2009**

L'ARP a pour vocation de défendre une régulation de l'industrie cinématographique susceptible de préserver tant l'indépendance de la production cinématographique que sa diversité.

Au niveau international, L'ARP défend la diversité culturelle et le droit d'auteur mais également la capacité de chaque pays à se doter d'une politique nationale de soutien à la

création cinématographique ainsi que sa capacité à encourager la plus large diffusion possible des œuvres.

Financées par les 25% générés par la répartition Copie Privée Producteur et par l'accord avec la SACD, les actions culturelles de la société civile L'ARP prennent trois formes :

- tout d'abord, L'ARP subventionne directement un certain nombre d'associations,
- L'ARP apporte également son soutien à plusieurs manifestations culturelles,
- enfin, L'ARP organise directement ou co-organise des manifestations culturelles en France comme à l'étranger (Cf. détail ci-dessous). Pour ces dernières, le personnel de L'ARP (Délégué Général, Délégué Général Adjoint, Chargée des Actions Culturelles, Secrétariat Général ...) et ses infrastructures (locaux, téléphone, déplacements, réceptions,...) sont directement sollicités.

#### **A. SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS**

- Soutien financier à hauteur de 5 000 € à **Eurocinéma**, Association de Producteurs de Cinéma et de Télévision qui a une fonction destinée à faire valoir le rôle fondamental de l'industrie et de la création audiovisuelle dans une Europe intégrée politiquement et économiquement.
- Soutien financier à hauteur de 600€ à l'Association pour les Deuxièmes Rencontres Internationales des Organisations Professionnelles de la Culture (**ADRIC**),
- Soutien financier à hauteur de 6 200 € à la Fédération Européenne des Réalisateur Audiovisuels (**FERA**). Cette cotisation sera sans doute à remettre en cause, notamment pour ce qui concerne son montant, au cours de l'année 2010.
- Soutien financier à hauteur de 20 000 € pour la restauration de la façade du Cinéma des Cinéastes.

#### **B. MANIFESTATIONS SOUTENUES PAR L'ARP**

- La 17<sup>ème</sup> édition du *VCU French Film Festival de Richmond* soutenu par L'ARP, s'est déroulée du 27 au 29 mars 2009.

A cette occasion, 12 longs métrages et 19 courts métrages ont été présentés :

##### **12 Longs-Métrages :**

- **L'auberge rouge** de Gérard Krawczyk
- **J'ai vu tuer Ben Barka**, de Serge Le Péron
- **Deux jours à tuer** de Jean Becker
- **Mia et le Migou** de Jacques-Rémy Girerd
- **15 ans et demi** de François Desagnat et Thomas Sorriaux
- **L'après-midi de Monsieur Andesmas** de Michelle Porte
- **Cliente** de Josiane Balasko
- **Les murs porteurs** de Cyril Gelblat
- **Tabarly** de Pierre Marcel
- **Magique !** de Philippe Muyl



- **Musée haut, musée bas** de Jean-Michel Ribes
- **Françoise Dolto, le désir de vivre** de Serge Le Péron

**19 Courts-Métrages :**

- **The Sad and lonely Death of Edgar Allan Poe**
- **Drift**
- **Music short**
- **Coups de filet**
- **Bruit blanc**
- **Leila**
- **L'homme est le seul oiseau qui porte sa cage**
- **Open the Door Please**
- **Subterfuge(s)**
- **Anbafèy**
- **La pomme de Newton**
- **Welcome to the Whitechapel District**
- **Ma Sixtine**
- **La copie de Coralie**
- **Monsieur Cok**
- **Le tonneau des Danaïdes**
- **Arrêt demandé**
- **Wawa**
- **Une leçon particulière**

Une délégation de plus de 30 acteurs et réalisateurs français s'est rendue à Richmond, parmi lesquels : Josiane Balasko, Pierre-William Glenn, Philippe Muyl, Gérard Krawczyk, Claude Miller

- La 5<sup>ème</sup> édition du Festival France Cinema Floride, organisée par French Feeling Films et soutenue par L'ARP, s'est déroulée du 6 au 8 novembre 2009 à l'AMC Cinéma de Miami et du 13 au 15 novembre 2009 au Sunrise Cinemas de Boca Raton.

Le public de cinéphiles floridiens, de plus en plus nombreux, a ainsi pu découvrir la richesse du cinéma français :

- **Bambou** de Didier Bourdon
  - **Quelque chose à te dire** de Cécile Telerman
  - **Coco** de Gad Elmaleh
  - **Lol** de Lisa Azuelos
  - **Mia et le Migou**, de Jacques-Rémy Girerd
  - **Neuilly-sa-mère** de Gabriel Julien-Laferrière
  - **Sans rancune** d'Yves Hanchar
  - **Safari** d'Olivier Baroux
  - **Tellement proches** d'Eric Tolédano, Olivier Nakache
  - **Espion(s)** de Nicolas Saada
  - **Celle que j'aime** d'Elie Chouraqui
- La 22<sup>ème</sup> édition de CLAP 89, soutenue par L'ARP s'est déroulée du 3 au 5 avril 2009, au théâtre municipal de Sens (Bourgogne)

Ce festival de courts métrages amateurs et semi professionnels a présenté 35 films en compétition (sur les 140 films reçus en sélection). Le palmarès figure en pièce jointe.

Le festival a permis à la MJC de développer toute une action autour de l'image : sensibilisation au court métrage, partenariat avec les salles de cinéma de Sens, coordination de «Passeurs d'Images» (séances en plein air, séances rencontres, ateliers audiovisuels et réductions sur les entrées au cinéma) auprès des publics de Sens et de la communauté de communes.

Le jury, présidé par Thomas Bardinet (réalisateur, scénariste) était composé de Rémi Bénichou (réalisateur), Gwenaëlle Clauwaert (productrice), Daniel Conrod (rédacteur en chef adjoint de la partie art et culture à Télérama), Philippe Germain (Délégué Général de l'Agence du Court Métrage), Jérémy Malet (élève option cinéma du lycée de Sens), Guy Desdames (réalisateur et inventeur de la machine permettant aux auteurs de doublage de traduire en simultané).

### C. MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES OU CO-ORGANISEES PAR L'ARP

#### 1. COLCOA - City of Lights City of Angels

La 13<sup>ème</sup> édition du festival ColCoa s'est déroulée du 20 au 26 avril 2009.

Ce festival a été fondé à l'initiative de la SACEM et de ses partenaires américains regroupés dans un Fonds culturel franco-américain - Directors Guild of America, Writers Guild of America, Motion Picture Association - et de L'ARP avec le concours du Consulat de France à Los Angeles, et le soutien d'Unifrance.

L'objectif de cette manifestation est avant tout la promotion du cinéma français aux Etats-Unis, mais aussi le développement des échanges entre les réalisateurs et les auteurs français avec leurs homologues américains. C'est pourquoi la présence des réalisateurs de longs métrages est un critère de sélection au festival. Chaque projection est suivie d'une rencontre avec le public et de nombreux rendez-vous professionnels sont organisés tout au long de la semaine.

La 13<sup>ème</sup> édition de ColCoa s'est déroulée du 20 au 26 avril 2009 avec une sélection de 20 longs métrages et 20 courts métrages :

#### 20 Longs Métrages:

- **Aide-Toi Et Le Ciel T'aidera** de Francois Dupeyron
- **La Belle Personne** de Christophe Honoré
- **Bouquet Final** de Michel Delgado
- **Les Bureaux De Dieu** de Claire Simon
- **Cliente** de Josiane Balasko
- **Comme Les Autres** de Vincent Garenq
- **Eden A L'ouest** de Costa-Gavras
- **Enfances** de Yann Le Gal, Ismael Ferroukhi, Corinne Garfin, Joana Hadjithomas, Khalil Joreige, Isild Le Besco et Safy Nebbou
- **Espion(S)** de Nicolas Saada
- **La Fille De Monaco** d'Anne Fontaine (Pyramides Films)
- **La Fille Du Rer** d'André Téchiné
- **Les Grandes Personnes** d'Anna Novion
- **Hello Goodbye** de Graham Guit (SND Groupe M6)
- **Je L'aimais** de Zabou Breitman– **Film D'ouverture**
- **Joueuse** de Caroline Bottaro
- **Louise Michel** de Gustave Kervern et Benoit Delépine (Funny Balloons)

- **Mesrine : L'instinct De Mort Et L'ennemi Public Numéro Un** de Jean-Francois Richet
- **Musee Haut, Musee Bas** de Jean-Michel Ribes
- **Oss 117 Rio Ne Répond Plus** de Michel Hazanavicius
- **La Personne Aux Deux Personnes** de Bruno Charlet et Nicolas Lavaine
- **Le Premier Jour Du Reste De Ta Vie** de Rémi Bezancon
- **Secret Défense** de Philippe Haim
- **Séraphine** de Martin Provost
- **Tellement Proches** d'Eric Toledano et Olivier Nakache
- **La Vie Moderne** de Raymond Depardon
- **Welcome** de Philippe Lioret – **Film en Clôture de la compétition**

### **3 films composent la sélection « COLCOA CLASSICS »**

- **Se Souvenir Des Belles Choses** de Zabou Breitman
- **Compartiment Tueurs** de Costa-Gavras
- **Tchao Pantin** de Claude Berri

### **20 Courts métrages :**

- **Animal Singulier**
- **Arrêt Demande**
- **Bien Joue**
- **Citizen Vs Kane**
- **La Clé Du Problème**
- **De Moins En Moins**
- **Eau Trouble**
- **Fais Comme Chez Toi**
- **Juste Un Pitch**
- **Lettin'go**
- **Looking For Steven Spielberg**
- **Love Is Dead**
- **Monsieur Cok**
- **Nous**
- **Oktapodi**
- **Skhizein**
- **Tony Zoreil**
- **Une Leçon Particulière**
- **Variations Sur Marilou**
- **La Vita Nueva**

Le 23 avril 2009, en présence de David Martinon, Consul Général de France à Los Angeles, L'ARP représentée par Florence Gastaud et par Costa Gavras, a participé à un séminaire sur la piraterie, en présentant aux professionnels américains présents (guildes des scénaristes - WGA, guilde des réalisateurs - DGA, mais également les majors telles que Sony Pictures Entertainment, NBC Universal, Warner Bros, Paramount, ...) le projet de loi Création et Internet et le mécanisme de la riposte graduée.

## **2. L'ARP au Festival International du Film de Cannes**

Le 62<sup>ème</sup> Festival International du Film de Cannes s'est déroulé du 13 au 24 mai 2009.

L'ARP et la SACD ont pour la deuxième fois accueilli leurs membres ou d'autres professionnels au « Pavillon des Auteurs », espace ouvert destiné à informer les cinéastes, à les accueillir et à favoriser les rencontres professionnelles.

Plusieurs rencontres, animées par Pascal Rogard, ont été organisées avec les responsables des chaînes de télévision ou services de médias audiovisuels à la demande :

- **Marc Tessier** (Glowria) le 14 mai 2009
- **Manuel Alduy** (Canal+) le 15 mai
- **Bernard Tani** et **Boris Duchesnay** (Orange) le 16 mai
- **Daniel Goudineau** (France 3 Cinéma) le 17 mai
- **Pierre Héros** (France 2 Cinéma) le 18 mai
- **Michel Reilhac** (ARTE France Cinéma) le 21 mai.

D'autres rencontres ont été organisées avec les responsables politiques :

- **Anne Hidalgo** (Mairie de Paris) le 17 mai
- **Christine Albanel**, Ministre de la Culture et de la Communication, le 18 mai
- **Christian Kert**, Député des Bouches du Rhône, le 18 mai.

L'ARP a aussi organisé, en association avec la SACD, l'UGS et la SRF, un « **Pot des Auteurs** » le 20 mai 2009, afin d'encourager la rencontre et les connexions entre auteurs, réalisateurs et scénaristes.

Enfin, L'ARP a organisé quelques **déjeuners-débats professionnels**, ayant toujours pour objectif la promotion et l'information des créateurs, réunissant en petit comité, à partir d'une thématique donnée, les interlocuteurs de L'ARP dans un cadre convivial et professionnel.

Le **vendredi 15 mai** a eu lieu le déjeuner « **Chronologie et convergence des médias** » avec :

- **Marc Tessier** (Glowria)
- **Karine Blouet** (M6)
- **Nathalie Toulza Madar** (TF1)
- **Carole Scotta** (Haut et court - CIN)
- **Martin Bidou** (Haut et court - CIN)
- **Florence Gastaud** (L'ARP)
- **Radu Mihaileanu** (L'ARP)
- **Costa Gavras** (L'ARP)
- **Jeanne Labrune** (L'ARP)
- **Michel Ferry** (L'ARP)

Le **samedi 16 mai** a eu lieu le déjeuner « **Les industries de la création** » avec :

- **Alain Coiffier** (Panavision)
- **Maryse Capdepuy** (Laboratoires Eclair)
- **Nicolas Bérard** (Kodak)
- **Isabelle Frilley** (Titrafilm)
- **Anne Durupt** (CNC)
- **Caroline Santiard** (L'ARP)
- **Florence Gastaud** (L'ARP)
- **Michel Ferry** (L'ARP)

Le **mercredi 20 mai** a eu lieu le déjeuner « **Diffusion Web, Télé, Ciné** » avec :

- **David Ripert** (Dailymotion)

- **Guillaume Blanchot** (CNC)
- **Manuel Alduy** (Canal +)
- **Daniel Goudineau** (France Télévisions)
- **Régine Hatchondo** (Unifrance)
- **Jean-Paul Salomé** (L'ARP)
- **Florence Gastaud** (L'ARP)
- **Gérard Krawczyk** (L'ARP)

Le **jeudi 21 mai** a eu lieu le déjeuner « **Cinéma et Institutions** » avec :

- **Michèle Reiser** (CSA)
- **Olivier Wotling** (CNC)
- **Hugues Quattrone** (Région Ile-de-France)
- **Chantal Fischer** (Région PACA)
- **Vincent Leclerc** (CRRAV)
- **Emmanuel Porcher** (Centre Images)
- **Florence Gastaud** (L'ARP)
- **Dante Desarthe** (L'ARP)
- **Marc Legrand** (L'ARP)

### **3. Les Rencontres Cinématographiques de Dijon**

Les 4<sup>èmes</sup> Rencontres Cinématographiques de Dijon se sont déroulées du 15 au 17 octobre 2009, sous la présidence de Claude Lelouch.

A cette occasion, les thèmes suivants ont été débattus :

#### ***- Cinéma et indépendance dans l'ère de la concentration économique***

Modérateurs :

**Gérard KRAWCZYK** (Auteur, Réalisateur, Producteur, Membre de L'ARP)

**Cécile TELERMAN** (Auteur, Réalisatrice, Productrice, Membre de L'ARP)

Intervenants :

**Frédéric BRILLON** (Producteur - Epithète Films)

**Brahim CHIOUA** (Directeur Général de Wild Bunch)

**Elisabeth FLÛRY HERARD** (Vice Présidente de l'Autorité de la concurrence)

**Andrea PURGATORI** (Réalisateur)

**Alain SUSSFELD** (Président de la Procirep, Directeur Général d'UGC)

#### ***- Financement du cinéma à l'heure d'Internet***

Modérateurs :

**Pierre JOLIVET** (Auteur, Réalisateur, Producteur, Vice Président de L'ARP)

**Radu MIHAILEANU** (Auteur, Réalisateur, Producteur, Président de L'ARP)

Intervenants :

**Rodolphe BELMER** (Directeur Général de CANAL+)

**Xavier COUTURE** (Directeur des contenus d'Orange)

**Emmanuel GABLA** (Membre du CSA)

**Maxime LOMBARDINI** (Directeur Général de Free)

**Marc TESSIER** (Directeur Général de Glowria, Président du Syndicat des éditeurs de vidéo à la demande)

- ***La France va-t-elle vers le copyright ?***

Modérateurs:

**Dante DESARTHE** (Auteur, Réalisateur, Producteur, Vice Président de L'ARP)

**Jean-Paul SALOME** (Auteur, Réalisateur, Producteur, Vice Président de L'ARP)

Intervenants :

**Eric ALTMAYER** (Producteur – Mandarin Cinéma, Président de l'APC)

**René BONNELL** (Producteur – Octave Films)

**Elias DAVIS** (Writers Guild of America, West)

**Michel HAZANAVICIUS** (Auteur, Réalisateur, Producteur, Membre de L'ARP)

**Pascal ROGARD** (Directeur Général de la SACD)

**Jean-Paul ROUGIER** (ancien Directeur Général de TFM)

**François SAMUELSON** (Agent littéraire et artistique – Intertalent)

- ***La salle de cinéma dans la chronologie des medias***

Modérateurs :

**Jacques FANSTEN** (Auteur, Réalisateur, Producteur, Membre de L'ARP, Président de la SACD)

**Michel FERRY** (Auteur, Réalisateur, Producteur, Membre de L'ARP)

Intervenants :

**Nicolas CHARLE** (Directeur Général de CDiscount)

**Anne DURUPTY** (Directrice Générale Déléguée du CNC)

**Jean LABE** (Président de la FNCF)

**Manuel MUNZ** (Producteur - Les films Manuel Munz)

**Robert PISANO** (Président Directeur Général de la MPAA)

**Alain ROCCA** (Producteur - Lazennec Productions, Président d'Universciné)

**Carole SCOTTA** (Productrice et Distributrice – Haut et Court, Co Présidente du DIRE)

**Ad WESTSTRATE** (Président de l'UNIC)

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP souhaite toucher un public sans cesse plus nombreux et varié et met en œuvre « **Le cinéma au cœur de la cité** », un programme d'évènements, de plus en plus large et complet, proposés chaque année aux cinéphiles, tels que :

- des projections de films en avant premières,
- une exposition liée au cinéma,
- des rencontres avec des réalisateurs dans les quartiers,
- des rencontres avec des cinéastes,
- des cartes blanches offertes à des associations
- des dédicaces ...

L'ARP a souhaité cette année mettre à l'honneur plusieurs grands cinéastes, à travers différents hommages : Claude Berri (Président fondateur de l'ARP décédé en janvier dernier), Ozamu Tezuka (dont a fêté le 20<sup>e</sup> anniversaire de la disparition), ainsi que Steven Soderbergh, présent pour la première fois aux Rencontres Cinématographiques de Dijon.

#### **HOMMAGE A STEVEN SODERBERGH**

Pour honorer la présence à Dijon de Steven Soderbergh, les cinéphiles ont pu découvrir et redécouvrir quelques uns des chefs d'œuvre du réalisateur américain :

- **The Informant** (sorti en salle le 30 septembre 2009)
- **Girlfriend experience** (sorti en salle le 8 juillet 2009)
- **Traffic** (sorti en salle en 2001)

Une rencontre entre le public et le réalisateur s'est déroulée au cinéma l'Eldorado, le samedi 17 octobre à 14h.

#### **HOMMAGE A OZAMU TEZUKA**

Pour rendre hommage à Ozamu Tezuka dont on a célébré le vingtième anniversaire de sa disparition, deux projections de **Metropolis** ont été proposées :

- **Metropolis** de Fritz Lang le jeudi 15 octobre à 18h au Cinéma Devosges
- **Metropolis** de Rintaro le samedi 17 octobre à 18h au Cinéma Devosges.

#### **HOMMAGE A CLAUDE BERRI**

Claude Berri, Président Fondateur de L'ARP, « découvreur » du Cinéma des Cinéastes, initiateur des Rencontres Cinématographiques, est disparu en janvier 2009.

L'ARP a donc décidé de lui rendre hommage à **Paris** à travers l'exposition de 15 portraits issus des tournages de films qu'il avait réalisés ou produits.

En association avec la Fondation Jérôme Seydoux Pathé et Fujifilm, cette exposition a été présentée au Cinéma des Cinéastes à Paris (de septembre à novembre 2009), avec un accrochage exceptionnel « hors les murs » au cinéma l'Olympia lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon.

Par ailleurs, une soirée hommage a été organisée à **Dijon**, lors des Rencontres Cinématographiques, le vendredi 16 octobre à 18h au cinéma l'Olympia, en présence de la famille de Claude Berri, et des proches ayant travaillé avec lui : témoignages, montage de séquences de l'INA et de films dans lesquels il participait en tant qu'acteur ... Et projection en avant-première de son dernier film **Trésor** (sortie en salles le 11 novembre)

L'ARP a poursuivi son souhait de **mettre à l'honneur les enfants « vaillants »** (un atelier de maquillage sur le thème « Nos héros préférés » leur a été proposé sur le marché, samedi 17 octobre), mais également les **enfants malades et hospitalisés** (tous ces jeunes cinéphiles qui, immobilisés, ne peuvent pas découvrir les films en salle).

#### **LE CINEMA REND VISITE A L'HOPITAL**

Depuis 1997, l'association présidée par Alain Chabat parcourt la France pour offrir aux enfants malades, handicapés et hospitalisés, les derniers films à l'affiche.

Grâce aux Toiles enchantées, la magie du cinéma se déplace dans les hôpitaux pour enfants malades, centres de rééducation et de pédiatrie et établissements pour enfants handicapés, dès la sortie en salles des films.

Lors de cette 4<sup>ème</sup> édition des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP et les Toiles enchantées ont organisé pour les enfants malades et handicapés, deux projections du film **Le Petit Nicolas** de Laurent Tirard :

- Au CHU (à l'hôpital des enfants) : jeudi 15 octobre à 14h30
- A l'IME (Institut Medico Educatif) SESSAD La rente de Bel Air (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) : vendredi 16 octobre à 14h15.

#### **FILMS EN AVANT PREMIERE**

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, deux longs métrages étaient présentés en avant-première.

Jeudi 15 octobre 2009 à 17h30 : cinéma l'Olympia de Dijon

**Rapt !** de Lucas Belvaux (sortie nationale le 11 novembre 2009) en présence du réalisateur.

Vendredi 16 octobre 2009 à 18h : cinéma l'Olympia de Dijon

**Trésor** de Claude Berri et François Dupeyron (sortie nationale le 11 novembre 2009)

Le film a été présenté de nouveau le dimanche 18 octobre à 16h au cinéma Darcy.

#### **PROJECTIONS DE COURTS METRAGES SOUTENUS PAR LA REGION BOURGOGNE**

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, trois courts métrages soutenus par le fonds d'aide à la production de la Région Bourgogne ont été présentés lors d'une séance spéciale, samedi 17 octobre à 18h, en présence des réalisateurs :

- **Après la pluie** de Jérémie Schellaert
- **L'île** de Tibo Pinsard
- **Trompe l'œil** de Séverine Hubard.

#### **EXPOSITION « ILS SONT L'ARP »**

Du 12 au 29 octobre 2009 – Place de la Libération à Dijon

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, une cinquantaine de portraits de membres de L'ARP photographiés par Maxime Grossier, a été mise en scène au centre ville de Dijon, face au Palais des Ducs, mais également dans toute la ville sur le mobilier urbain.

#### **LE CINEMA DANS LES QUARTIERS**

Avec le concours du dispositif Passeur d'Images, de la Maison de Quartier de la Fontaine d'Ouche et de la MJC des Grésilles, une projection de **OSS 117 : Rio ne répond plus** a été organisée le samedi 17 octobre à 14h à la MJC des Grésilles, suivie d'une rencontre entre le réalisateur **Michel Hazanavicius** et un groupe de jeunes des quartiers de Fontaine d'Ouche, Grésilles, Mansart, Stalingrad et Bourroches.



### **CARTE BLANCHE A L'ESPACE SOCIOCULTUREL DE L'ACODEGE**

Une carte blanche a été offerte à l'ACODEGE (association d'accompagnement médico-social offrant à des travailleurs handicapés un soutien adapté et des activités de production leur permettant une insertion socio professionnelle)

Vendredi 16 octobre à 20h au Cinéma Devosge : projection du film ***Les mots bleus*** d'Alain Corneau, suivie d'un débat autour de la thématique de l'accessibilité avec un représentant de l'Acodège et un représentant de la SCNF (partenaire de la soirée)

### **DEDICACE**

Samedi 17 Octobre à 15h à la Librairie Privat, **Evelyne Dress** (réalisatrice, actrice et écrivain) a dédié son tout dernier roman **Le Rendez-vous de Rangoon** paru aux éditions Editions Alphée, Jean-Paul Bertrand le 20 août 2009.

### **Opérations "Enseignement et Cinéma"**

Depuis 2002, L'ARP organise tout au long de l'année, dans la Région Bourgogne et en collaboration avec le Rectorat de Dijon, des opérations d'éducation à l'image, en direction du jeune public (écoles, collèges, lycées), mais également des enseignants.

L'ARP offre aux établissements intéressés un ensemble de projets aussi variés que la projection de films européens, l'organisation de débats à l'attention des enseignants, l'intervention de professionnels du cinéma (scénaristes, réalisateurs, compositeurs de musique de films, etc.)

**L'ARP se réjouit de l'implication de plus en plus active de ses réalisateurs membres dans cette mission d'éducation à l'image.**

### **LES FILMS EUROPEENS**

L'ARP, en relation avec le Rectorat de Dijon, invite chaque année les collégiens et lycéens de Dijon à découvrir 4 films européens. En 2009, les films suivants ont été proposés :

- Film islandais (20 février 2009) : *Jar City* de Baltasar Komakur.  
Le film a été présenté par Géraldine Muller (coordinatrice du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma en Bourgogne)
- Film allemand (20 mars 2009) : *La vague* de Dennis Gansel  
Le film a été présenté par Didier Meny, professeur d'histoire au Lycée Montchapet.
- Film autrichien (23 octobre 2009) : *Le ruban blanc* de Mickael Haneke  
Le film a été présenté par Madame Hurson (Maison de la Rhénanie Palatinat) et Florence Delastre (professeur d'histoire au lycée Hyppolite Fontaine)
- Film italien ( 18 décembre 2009) : *Vincere* de Marco Bellochio  
Le film a été présenté par Didier Meny, professeur d'histoire au Lycée Montchapet.

### LES CONFERENCES POUR LES ENSEIGNANTS

L'ARP propose chaque année un cycle de conférences, les 1ers lundis des vacances scolaires, à un public de plus en plus large : les enseignants de toute la Côte-d'Or, des collèges et lycée d'enseignement général (public et privé) et des lycées agricoles, les élèves de l'IUFM de Dijon, les élèves de terminale « option lourde cinéma » des lycées du Castel à Dijon

Le thème retenu pour l'année scolaire 2008-2009, **le cinéma russe**, s'est décliné autour des films suivants :

- ***Le cuirassé Potemkine***, de Sergueï Eisenstein (27 octobre 2008)  
Intervenante : Annabel Lanier (professeur de cinéma au Lycée du Castel)
- ***Andreï Roublev***, d'Andreï Tarkovski (22 décembre 2008)  
Intervenante : Annabel Lanier (professeur de cinéma au Lycée du Castel).
- ***Bouge pas, meurs et ressuscite***, de Vitali Kanevski (23 février 2009)  
Intervenant : Philippe Ortoli, professeur de cinéma à l'Université de Bastia.
- ***Quand passent les cigognes***, de M. Kalatozov (20 avril 2009)  
Intervenant : Priska Morrissey, professeur de cinéma à l'université de Rennes

Le thème retenu pour l'année scolaire 2009-2010, **American Seventies**, est développé autour des films suivants :

- ***Who's knocking at my door*** de Martin Scorsese (26 octobre 2009)  
Intervenant: Christophe Damour
- ***A cause d'un assassinat***, de Lana J. Pakula (21 décembre 2009)  
Intervenant: Christophe Damour

Le cycle sera complété en 2010 par les 2 autres films suivants :

- ***Greetings***, de Brian de Palma (8 février 2010) – intervenante Annabel Lanier (professeur de cinéma au Lycée du Castel)
- ***L'étrangleur de Boston***, de Richard Fleischer (6 avril 2010) – intervenante Annabel Lanier (professeur de cinéma au Lycée du Castel)

### SEMAINE INTERNATIONALE DE LA CRITIQUE LYCEENNE - CINE CLYC

Le Concours international de la critique lycéenne, parrainé par Costa Gavras, organisé par la Région Bourgogne en avril 2009, a été lancé auprès de lycéens de 5 pays : Pologne, République Tchèque, Allemagne, France et Maroc (pour la première fois cette année).

Chaque lycéen a visionné un film et proposé ensuite une critique :

- Les Allemands ont travaillé sur ***Le Mystère de la chambre jaune*** de Bruno Podalydès.
- Les Français sur ***Les Amours d'une blonde*** de Milos Forman
- Les Polonais sur ***Sophie Scholl, les derniers jours*** de Marc Rothemund
- Les Tchèques sur ***Entre les Murs*** de Laurent Cantet, avec l'aide de l'Institut Français.
- Les Marocains sur ***Les Temps Modernes*** de Charlie Chaplin. En partenariat avec l'ESAV de Marrakech.

Les 20 gagnants de chaque pays se sont réunis à Louhans pendant 4 jours (du 19 au 24 avril

2009) sous le parrainage de Costa Gavras : une interview d'une heure avec le réalisateur était diffusée lors du lancement de CinéClyc.

Ils ont rédigé une critique du film *De l'autre côté* de Fatih Akin, encadrés dans cet exercice par un des rédacteurs des Cahiers du Cinéma, Vincent Malausa.

Le 20 avril, ils ont assisté à une « master class » sur la critique donnée par Michel Ferry, réalisateur membre de L'ARP, qui leur a fait part de son expérience : le rôle qu'a pu jouer la critique dans son parcours cinématographique, son impact dans sa vie professionnelle, son rôle aujourd'hui dans le cinéma, son influence sur la carrière d'un film, d'un réalisateur, etc.

L'ARP a accueilli au Festival International du Film de Cannes les 4 gagnants de ce concours.

#### **OPERATION CINE CLASS**

Afin de poursuivre l'expérience menée depuis 2007 auprès de plusieurs établissements en Bourgogne (collèges et lycées) autour de 4 films, l'ARP et les collèges de Recey sur Ource et de Montbard prolongent l'opération Ciné Class, en proposant aux élèves et enseignants cinéphiles volontaires, pendant leur temps libre (en général à l'heure du déjeuner), un ciné club.

8 projections ont ainsi été proposées tout au long de l'année à chaque établissement (2 fois plus de films que l'année précédente) :

La programmation, délibérément « grand public » respecte une certaine diversité dans le genre des films (documentaire, comédies, drames, adaptation de roman, etc)

Parmi les films proposés cette année : *Je vais bien, ne t'en fais pas*, de Philippe Lioret, *Ensemble c'est tout*, de Claude Berri, *Indigènes* de Rachid Bouchareb, *Into the wild*, de Sean Penn, *Big Fish*, de Tim Burton, *Bienvenue à Gattaca*, d'Andrew Niccol ...

Le réalisateur Thierry Boscheron s'est rendu au collège de Recey-sur-Ource en juin 2009, pour présenter aux élèves quelques séquences de ses films, courts et longs métrages, et répondre à leurs interrogations sur le travail de réalisateur.

Ce projet ne se substitue en aucun cas aux dispositifs d'éducation existants (collèges au cinéma, lycéens au cinéma) et ne constitue pas de concurrence à d'éventuelles salles de proximité.

#### **PROJECTIONS ET ATELIER DE REALISATION POUR LES ENFANTS HOSPITALISES**

Depuis 1997, l'association les Toiles enchantées, présidée par Alain Chabat, parcourt la France pour offrir aux enfants malades, handicapés et hospitalisés, les derniers films à l'affiche. Grâce aux Toiles enchantées, la magie du cinéma se déplace dans les hôpitaux pour enfants malades, centres de rééducation et de pédiatrie et établissements pour enfants handicapés, dès la sortie en salles des films.

L'ARP a expérimenté ce projet lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon 2008, en proposant deux projections en avant première du film *Magique !* de Philippe Muyl, les 9 et 10 octobre 2008 à l'IME (Institut Médico Educatif) la Rente Belair et à l'hôpital des enfants (CHU).

L'ARP souhaite vivement ancrer cette nouvelle action à Dijon, de manière pérenne, en proposant aux enfants et jeunes adolescents hospitalisés, tout au long de l'année, au-delà des

Rencontres Cinématographiques, plusieurs projections de films et de dessins animés (à l'affiche en salle).

Ainsi, 2 projections du film **King Guillaume** ont été organisées pour les enfants malades de l'hôpital des enfants (CHU de Dijon) les 2 et 3 février 2009.

2 projections du film **Le petit Nicolas** ont été organisées à l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, le 15 octobre au CHU de Dijon et le 16 octobre à l'IME (Institut Médico Educatif) la Rente Belair.

Par ailleurs, un atelier de réalisation sera animé par le réalisateur Philippe Muyl, courant 2010. Chaque enfant pourra écrire un court scénario et se saisir de la caméra pour le mettre en scène. Le montage sera ensuite réalisé par une équipe de professionnels.

#### **CINE GOUTER**

Un ciné-goûter a été offert pendant les vacances d'été (le 10 juillet) à 90 enfants (entre 4 et 6 ans) de centres aérés Balzac (quartier Maladière) Baudelaire (quartier Toison d'Or), Fontaine d'Ouche, Colombière (quartier Greuze) et Montmuzard.

Projection au cinéma Devosge du film « Petites Eclotions » - programme de 3 courts-métrages.

Un petit jouet d'adresse a été remis à chaque enfant à l'issue de la projection.

#### **4. L'ARP membre fondateur de l'Association « Le cinéma du Monde »**

Suite à la reconstruction du cinéma l'Ariana à Kaboul en Afghanistan, L'ARP a poursuivi sa coopération active auprès des acteurs de l'association « Un cinéma pour Kaboul », en créant l'association « Le cinéma du Monde », dont l'objet consiste à organiser des actions tendant à promouvoir le cinéma « en public » dans les pays où l'exploitation de salles de cinéma et de spectacle a disparu pour des motifs économiques ou politiques.

Ainsi, le premier festival de cinéma s'est déroulé du 19 au 25 octobre 2009, à Erbil (capitale du Kurdistan en **Irak**), en collaboration avec le Consulat Général de France à Erbil et le Centre Culturel Français d'Erbil.

Le festival s'est déroulé en plein air, au Minare Park (parc public en centre ville) : 4000 chaises étaient disposées face à un écran gonflable (27 mètres x 14 mètres).

La programmation était constituée de quatre courts métrages kurdes, précédant quatre longs métrages français :

- **Largo Winch** de Jérôme Salle
- **Le 5<sup>ème</sup> élément** de Luc Besson
- **Azur et Asmar** de Michel Ocelot
- **Welcome** de Philippe Lioret, en présence des deux jeunes acteurs franco-kurdes Firat Ayverdi et Derya Ayverdi, assaillis de questions et de témoignages par les spectateurs à l'issue de la projection.

Ce festival s'est donné comme objectif de faire revivre le Cinéma, vecteur incontestable d'une ouverture culturelle peu habituelle dans une région du monde traumatisée par des années de guerre, où le fondamentalisme peut encore emporter les esprits.

Près de 8 000 personnes ont assisté aux projections, la plupart d'entre elles découvrant un écran de cinéma pour la première fois.

Plusieurs sociétés privées ou institutions (notamment le gouverneur d'Erbil et le Ministre de la Culture du gouvernement régional kurde) ont manifesté leur souhait d'acquérir le matériel utilisé lors du festival (écran gonflable, projecteur), ce qui permettrait de pérenniser ce type d'évènement.

Cette première fête du cinéma devrait être le point de départ d'évènements culturels et cinématographiques à Erbil : un festival de documentaire kurde est en cours d'organisation par le Centre Culturel Français.

Enfin, la rencontre entre le président de l'association Le Cinéma du Monde, Frédéric Namur (architecte spécialiste de la construction de cinémas) et Hawre Daro, (Président de Faruk Group Holding, partenaire de la société Lafarge) devrait déboucher sur la construction d'un grand multiplexe à Suleymaniah, et dans d'autres villes du Kurdistan, permettant ainsi la renaissance du cinéma en Irak.

### **III. REGULATION DU PAYSAGE CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL**

L'action de L'ARP en faveur de la diversité culturelle s'est traduite, en 2009, par une présence au sein des différentes instances nationales et européennes.

L'ARP et ses réalisateurs sont représentés dans de nombreuses commissions et institutions (Festival de Cannes, Unifrance, Commission de classification des œuvres cinématographiques, Commission d'agrément des films de long métrage, Commission d'avances sur recettes...) et participe à l'élaboration de la politique cinématographique et audiovisuelle avec le Ministère de la Culture et de la Communication, le CNC, le CSA, la Commission Européenne, les éditeurs et distributeurs de services de télévision ainsi que les autres organisations professionnelles.

Depuis le début de l'année 2009, sur le plan national, L'ARP a notamment participé, en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles :

- à l'évolution du paysage cinématographique et audiovisuel
- à la lutte contre le piratage
- à la régulation de la filière cinématographique
- à la réflexion autour du déploiement de la projection numérique

#### **1. NEGOCIATIONS ORANGE**

En 2008, Orange décide de lancer Orange Cinéma Séries, un bouquet de chaînes de télévision payantes : un bouquet football en août et un bouquet séries en novembre, seulement accessibles par les abonnés « tripleplay » Orange (Internet, téléphone, TV).

L'objectif affiché du groupe consiste à vendre des abonnements « Tripleplay » permettant un visionnage illimité sur la télévision, l'ordinateur ou le téléphone portable. Le lancement de cette offre s'est accompagné d'une demande de l'ARP à ce qu'Orange contribue au développement et au financement de la production cinématographique.

Deux problèmes majeurs se posent alors dans les négociations de la profession cinématographique avec Orange, concernant l'assiette de calcul des obligations d'investissement et la rémunération des auteurs. Les négociations restent un temps dans l'impasse.

Dès janvier 2009, devant la difficulté de rencontrer la gouvernance de France Télécom, L'ARP sensibilise le Ministère de la Culture et de la Communication aux enjeux de la négociation avec le groupe Orange et à la nécessité d'instaurer des échanges avec les professionnels en sa qualité de pouvoir public et d'intermédiaire, l'Etat étant actionnaire d'Orange.

L'ARP a comme objectif de construire avec Orange un modèle économique autre que celui fondé avec CANAL+.

En effet la complexité de la négociation tient au fait que le modèle de télévision que propose Orange est nouveau : offre triple-play, cinéma séparé du football, catch-up illimitée. La téléphonie constitue sa principale source de revenu et Orange permet notamment la diffusion et le téléchargement des films sur ordinateurs et téléphones portables.

La situation, complexe, se dénoue lorsque le groupe Orange semble prêt à aller au-delà des obligations demandées par le CSA.

L'accord signé avec la SACD pour l'audiovisuel est encourageant mais L'ARP reste vigilante car, en cas d'accord avec Orange, CANAL+ pourrait renégocier ses propres accords à la baisse en demandant un alignement sur Orange.

En avril, Orange propose un montant global forfaitaire, non linéaire, à hauteur de 45 M€ sur 3 ans. Cette proposition n'étant pas satisfaisante, L'ARP écrit à Didier Lombard afin d'encourager la poursuite des négociations, alors qu'une décision exécutoire du Tribunal de Commerce vient d'ordonner au groupe de ne pas réserver la chaîne football à ses seuls abonnés triple play.

L'ARP réaffirme donc ses propositions :

- des obligations d'investissements à hauteur de 10% du budget « programmes » des chaînes Orange.
- des paliers d'obligations (de 2.01 € à 3.12 € par abonné) progressant au fur et à mesure des abonnements
- une télévision de rattrapage (TVR) sur un délai très court et en dehors des obligations, ou alors intégrée dans l'obligation et divisée en conséquence.
- un engagement sur un montant par année et non sur une période de 3 ans.

Devant l'impasse, à nouveau, des négociations, Jean-Paul Salomé défend notamment dans *Les Echos* l'exclusivité provisoire pour Orange en attendant la montée en puissance du nombre de ses abonnements. Mais, devant l'absence de réaction d'Orange, L'ARP durcit sa position en refusant d'assister à un certain nombre de réunions sans avoir de réponses au préalable en matière de montant global forfaitaire, de clauses de rendez-vous sur la catch-up TV ou de rencontre avec Didier Lombard. Le groupe tient alors, dans le cadre du Festival de Cannes, à signer un accord d'un montant global forfaitaire de 60 millions d'euros pour 3 ans, sans toutefois rencontrer L'ARP en amont. L'ARP décline donc l'offre.

Face à l'échec des négociations avec Orange, L'ARP rencontre le CSA, qui lui rappelle son souhait d'aller vers un consensus avec Orange, considérant que l'absence chez Orange d'une vision claire de ses objectifs, expliquerait sans doute la complexité des négociations et qu'Orange souhaiterait connaître plus précisément leur sort dans la réforme de la chronologie des médias avant de reprendre les négociations. L'ARP interpelle également le CNC et le CSA afin de réfléchir à la création d'un nouveau modèle économique puisque le groupe Orange ne peut pas être considéré comme une chaîne de télévision.

En juin 2009, L'ARP rappelle dans le *Film Français* sa volonté d'un accord cohérent qui prenne en compte l'intérêt général.

A partir de l'été 2009, les réunions organisées avec les délégués généraux des différentes organisations professionnelles témoignent pour la première fois de la volonté de propositions d'Orange : un minimum garanti de 75 millions d'euros assorti d'une clause de diversité de 25% ; soit un minimum global de 80 millions mais avec une clause de diversité plus faible.

L'ARP propose donc à l'ensemble des organisations professionnelles d'être unies pour demander le maximum des deux propositions, soit 80 millions d'euros et 25% pour la clause de diversité. Si le BLOC est en accord avec cette proposition, le BLIC émet quant à lui des réserves et ne souhaite pas s'associer à la demande.

Didier Lombard accepte finalement cette dernière proposition de L'ARP. L'accord est signé le 10 novembre 2009 au Ministère de la Culture par l'ensemble des organisations (moins l'upf qui signera finalement début 2010 et la SRF).

## 2. NÉGOCIATIONS DES ACCORDS CANAL+

En septembre 2009 s'annoncent les négociations de la profession avec CANAL + alors que celles avec Orange ne sont pas encore terminées ; le précédent accord Canal + arrivant à échéance en décembre 2009.

Sur les échanges à venir reposent donc de forts enjeux :

- dans le cas où Orange participerait dans une moindre mesure que CANAL+ au financement du cinéma français, cela pourrait engager le risque que CANAL+, dans le cadre des prochaines négociations la concernant, décide de réduire son taux d'obligations.
- Il est plus que jamais nécessaire pour les créateurs que soit maintenues, globalement, les obligations de l'ensemble des chaînes : beaucoup d'argent n'a pas été investi en 2009 malgré les obligations, les chaînes hertziennes ayant interrompu de nombreux projets (suite à la suppression de la publicité sur le groupe France Télévisions, notamment).
- S'il assure être en bonne santé, CANAL+ reconnaît cependant quelques fragilités et, se voit dans l'obligation, pour perdurer, de proposer chaque année de nouvelles offres afin de maintenir son parc d'abonnés.

Faisant suite, notamment, à l'interview de Bertrand Méheut, dans le *Figaro*, dans laquelle le Président de CANAL+ remettait en cause les obligations vis-à-vis du cinéma français, L'ARP se mobilise dans le cadre de ces négociations.

Au terme des premiers échanges de CANAL+ avec la profession, il semble que le groupe souhaite développer un modèle avec moins de diffusions linéaires et davantage de diffusions non-linéaires, tenté de confondre télévision de rattrapage avec SVàD.

Au dernier trimestre 2009, est lancée la mission Fillon, chargée d'une réflexion sur le duopole d'Orange et de CANAL+, sur les exclusivités tant en terme de fenêtre de diffusion, qu'en terme de réception selon le type d'abonnés. L'ARP est donc auditionnée par Marie-Dominique Hagelsteen, Présidente de la Mission, et prend position sur l'avis de l'Autorité de la concurrence quant au périmètre des télévisions payantes et à la façon d'envisager les exclusivités à l'heure de la multiplication des fenêtres de diffusion.

Rodolphe Belmer, Directeur Général de CANAL+ et Manuel Alduy, Directeur du Cinéma, initient aux Rencontres Cinématographiques de Dijon, les négociations à venir avec la profession.

Ainsi dès le retour des Rencontres, une première réunion se tient le 19 octobre à CANAL+, au cours de laquelle la chaîne expose aux organisations professionnelles un bilan pessimiste pour le cinéma, à travers l'effacement de la corrélation entre le succès du film en salle et à la télévision, l'impact de la piraterie sur les offres légales de services, l'attrait progressif du public pour les séries. Les professionnels présents y défendent quant à eux une vision moins dramatique que celle de CANAL+, arguant que les abonnés sont fidèles à la chaîne, en premier lieu grâce à l'offre cinéma, composante essentielle de son identité, et considérant par ailleurs que la singularité de CANAL+ est de proposer les films en avant-première à la télévision.

Enfin, CANAL+ dévoile ses propositions :

- *reconduire le volant de l'accord de 2005 relatif à la Production* : sur les obligations d'investissement dans les films européens et d'expression originale française, sur la poursuite de la politique d'investissement dans le cinéma extracommunautaire auprès de sociétés indépendantes, sur la déclaration annuelle de l'ensemble de l'investissement cinéma et sur la clause de diversité.
- *réaménager la grille de diffusion* : en supprimant les interdictions de programmation des films le samedi de 13h à 23 h et le dimanche de 13h à 18h.
- *redéfinir le préachat* : sur la base de la définition inscrite dans l'accord TPS STAR « par préachat il convient d'entendre les acquisitions de droits de diffusion effectuées par le service avant la fin de prises de vues du film ».
- *inclure la Catch' Up dans les 12% d'obligations* : au motif d'une absorption naissante du linéaire par le non linéaire
- *supprimer la prime au succès* : au motif que CANAL+ a aujourd'hui de plus en plus de mal à établir un lien entre le succès du film en salle et sa performance sur la chaîne.
- *supprimer l'aide à l'exploitation* : au motif que l'objectif de l'aide à l'exploitation a été atteint (réaménagement du parc de salles) et qu'il n'appartient plus à CANAL+, à l'heure où les modes de diffusion se multiplient, de soutenir, « seule », l'exploitation.
- *supprimer l'aide à la distribution* : au motif que le rôle de CANAL+ est d'abord de soutenir les films qu'elle diffuse et non les sociétés de distribution, d'autant plus lorsque la chaîne ne diffuse pas les films distribués par ces sociétés.

En réponse à ces propositions, le BLIC, le BLOC et l'UPF sont partisans de la reconduction de l'accord de 2004 : mais L'ARP considère quant à elle que cet accord doit nécessairement être réadapté au nouveau paysage audiovisuel et cinématographique.



Considérant les arguments et propositions amenés par Manuel Alduy -qui ne touchent pas les points fondamentaux de l'accord, c'est-à-dire les obligations d'investissement- L'ARP estime nécessaire :

- de réfléchir à une stratégie de défense de la prime au succès,
- concernant l'aide à la distribution, de préserver la fenêtre « DIRE » à savoir la moyenne distribution, cœur même du cinéma français.
- concernant l'aide à l'exploitation, bien qu'il n'appartienne pas à L'ARP de s'engager sur ce point, de la légitimer éventuellement à travers la numérisation du parc de salles.

Si certaines branches de la profession font preuve d'une opposition brutale à ces propositions, L'ARP décide de se montrer ouverte à la discussion, différemment de la profession et en dépit des annonces brutales de CANAL+.

Au mois de décembre 2009, la suppression de l'aide à l'exploitation bloque les négociations, sans aboutir sur ce point à aucun compromis. Au vu de ce contexte, L'ARP souhaite donc rencontrer CANAL+ et se montre favorable au souhait du groupe d'opérer une libéralisation des services plus en phase avec le modèle de demain, à la condition que cette libéralisation soit accompagnée de contreparties.

Un petit-déjeuner organisé le 1<sup>er</sup> décembre 2009 avec Rodolphe Belmer et Manuel Alduy, permet à L'ARP d'échanger autour des propositions de CANAL+ et de soulever notamment la question des obligations d'investissement dans les films européens, et à une échelle supérieure, dans les films d'expression originale française.

Si CANAL+ se montre très fermée sur l'aide à l'exploitation, elle a toutefois mené des négociations parallèles quant à l'aide à la distribution, avec l'objectif de ne plus aider des distributeurs « inconnus » de Canal+ ni des films non soutenus par le groupe.

Invectivée par le BLIC et le BLOC au cours du BLIC-BLOC-ARP-UPF de décembre, L'ARP défend bien entendu sa position, expliquant ne pas s'être désolidarisée de la profession.

Elle déclare, comme l'avait fait Guy Verrecchia lors des négociations Orange, avoir simplement voulu maintenir le dialogue dans la perspective d'un accord qu'elle juge indispensable.

Au terme des négociations, CANAL+ signe finalement un accord le 19 décembre 2009, avec le BLOC, l'UPF et L'ARP :

- Les obligations portant sur les œuvres européennes passent à 12,5% du chiffre d'affaires annuel de CANAL+ (contre 12% précédemment).
- Une inclusion de la télévision de rattrapage dans les obligations portées à 12,5% du CA annuel de CANAL+.
- le montant consacré à la production française sur ces 12,5%, est porté à 10% du chiffre d'affaires de CANAL+ (contre 9% précédemment).
- une prime au succès est garantie à 0,5% du chiffre d'affaires annuel de CANAL+, pour les films français ayant réalisé plus de 500 000 entrées ou pour les préachats français et européens appelés à rencontrer un plus grand succès.
- CANAL+ crée une fondation d'entreprise dont l'objet sera notamment d'apporter une aide à l'exploitation et à la distribution indépendantes.

### 3. LOI CREATION ET INTERNET

La loi « Création et Internet » est examinée à l'Assemblée Nationale à partir du 11 mars 2009 et doit faire face à une forte opposition publique, politique et médiatique dénonçant son caractère « liberticide ».

Depuis le début de l'année 2009, L'ARP participe activement à la lutte contre le piratage et, dans la lignée des Accords de l'Elysée, se mobilise pour la défense et l'adoption des lois Création et Internet ou HADOPI I et HADOPI II.

Avant même que ne s'engagent les discussions au Parlement sur la loi, un atelier « Création et Internet » est donc mis en place au sein de L'ARP.

Il se réunit trois fois entre janvier et mars, pour définir une ligne de conduite dans la gestion de ce dossier et dans la communication de L'ARP, et afin de construire un contre-argumentaire aux opposants à la loi (en particulier, la *Quadrature du net* et *UFC que choisir*).

Le mois de mars 2009 est alors marqué par l'intervention de Luc Besson consistant à responsabiliser les FAI qui rendent accessibles les films téléchargeables illégalement, en toute impunité, plutôt que de condamner les internautes. Cette tribune fortement relayée par les médias introduit les artistes au cœur du débat sur la loi Création et Internet.

Ainsi, dans une interview à France Inter, Pierre Jolivet insistera notamment sur la nécessité d'élargir le débat, bien au-delà de la rémunération des artistes, sur le financement de la création ; il rappellera la nécessité de communiquer sur le fait qu'internet sera régulé quoi qu'il arrive, comme sur l'idée qu'il ne s'agit pas d'interdire à tout un chacun de diffuser ses œuvres sur la toile s'il le souhaite. Il appellera enfin à réfléchir à un modèle soumettant les FAI à une plus stricte réglementation, en particulier en matière de responsabilité de leurs contenus.

Afin de mieux cerner les enjeux économiques liés à Internet, des auditions sont organisées au sein de l'atelier, qui rencontre en particulier Martin Rogard (Directeur de Dailymotion) afin de mieux comprendre, à travers son exemple, l'économie des éditeurs et hébergeurs de contenus, leurs contraintes juridiques et techniques, leurs perspectives de développement, leur perception de l'accès à la création à l'ère numérique.

Au-delà de l'atelier, et dans le cadre du travail mené collectivement par les organisations professionnelles pour la défense de la loi création et Internet, L'ARP a aussi rencontré la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale le 16 février ; certains de ses membres, se sont mobilisés lors de la manifestation au Théâtre de l'Odéon, lors de la rencontre avec Martine Aubry, ou dans les médias, notamment en signant plusieurs tribunes.

Le 2 avril 2009, la loi Création et Internet est adoptée. S'il est admis qu'elle demeure imparfaite, elle acte toutefois que le téléchargement est illégal, instaure le principe de la riposte graduée et intègre l'évolution de la chronologie des médias.

Elle ramène le délai vidéo et VOD de 6 à 4 mois, avec possibilité à 3 mois sur dérogation. Elle invite également les professionnels à se réunir pour parvenir à un accord sur le réaménagement plus large de la chronologie des médias. Pour la première fois, une loi vient réguler internet.

Dès lors, L'ARP reste attentive à sa mise en application au mois de juin suivant et travaille simultanément sur la constitution d'un comité d'experts chargé d'imaginer de nouveaux modèles économiques pour la création cinématographique.

Alors que la mise en place de la réponse graduée et de l'HADOPI devait être effective en septembre 2009, le Conseil Constitutionnel rend une décision invalidant la compétence de l'HADOPI pour décider de la suspension de la connexion Internet et souhaitant que le législateur confie cette compétence à un tribunal. Une loi complémentaire doit donc être déposée et prévoir de recourir aux ordonnances pénales qui permettraient un jugement plus rapide et se fonderaient juridiquement sur le délit de contrefaçon, sous réserve que ce système soit compatible avec le principe de la suspension.

L'ARP reste donc plus que jamais mobilisée, d'autant plus que les cinéastes n'avaient pas été avertis suffisamment tôt des risques d'échec de la loi DAVDSI, puis de l'HADOPI, auprès du Conseil Constitutionnel.

A la rentrée de septembre, elle propose au CNC d'arbitrer un groupe de travail autour du financement de la création à l'heure du numérique, avec réalisateurs et producteurs, acteurs de la nouvelle économie (plateforme, FAI), économistes.

En septembre 2009, Florence Gastaud, Cécile Télerman, Pierre Jolivet, Jean-Paul Salomé, Radu Mihaileanu, Abderrahmane Sissako et Coline Serreau rencontrent Frédéric Mitterrand, récemment nommé Ministre de la Culture et de la Communication.

L'ARP profite de cet entretien pour sensibiliser le Ministre aux enjeux d'Internet et pour que la mission Création et Internet présidée par Patrick Zelnik, fasse preuve d'une véritable ambition sur les sujets la concernant et sur les perspectives de financement de la création à l'heure d'Internet. Frédéric Mitterrand se félicitera, lors de cet entretien, de la création par L'ARP d'un groupe de réflexion sur Internet et le Cinéma, indiquant qu'il serait un complément pertinent aux travaux de la mission Zelnik.

La loi HADOPI II du 13 juin 2009 relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur Internet, est finalement validée dans sa quasi-totalité par le Conseil Constitutionnel. Pour une poursuite efficace de ce dossier, L'ARP élabore donc un calendrier de travail :

- *Sur le développement d'une offre légale* : en juin 2009, L'ARP rencontre Marc Tessier, Directeur Général de Netgem et Président du syndicat des éditeurs de VoD. A l'été, elle attend le Bilan de la consultation de la Direction du Développement des Médias, sur les obligations des SMAd.
- *Sur l'économie de la création et le droit d'auteur à l'ère du numérique* : en juillet, L'ARP rencontre Marie-Claire Daveu, Directrice de Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du développement de l'Economie numérique.

Au dernier trimestre 2009, alors que la Mission Création et Internet s'apprête à rendre ses conclusions, L'ARP rappelle que l'application de la loi HADOPI II engage d'autres progrès.

Ainsi qu'elle l'a fait lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP propose donc de reconsidérer en profondeur le modèle de la chronologie des médias, d'expérimenter de nouvelles formes d'exploitation des films, de faire que les fenêtres de diffusion deviennent

des opportunités les unes pour les autres, de bâtir un cadre pertinent et rémunérateur régulant les nouveaux modèles de diffusion non linéaires.

En décembre 2009, une première réunion est tenue avec Gilles Vercken, avocat spécialisé dans la matière de la propriété intellectuelle, et les contentieux ouverts par la confrontation de ce droit avec les nouvelles formes d'exploitation de ces œuvres sur les nouveaux médias.

En décembre 2009, les réunions mises en place à l'initiative de L'ARP et sous l'arbitrage du CNC, dans le cadre des réflexions sur le financement de la création à l'heure du numérique et de l'après-Hadopi, trouvent quelques difficultés pour mobiliser un économiste spécialisé dans ces sujets, alors que cette rencontre serait fort utile pour envisager, ensuite, un entretien du groupe de réflexion avec Google et Youtube. *Cette rencontre se concrétisera en 2010 avec l'audition à l'ARP de Philippe Chantepie.*

#### **4. PLAN DE NUMERISATION DES ŒUVRES**

Au moins de décembre 2009, L'ARP appelle dans un communiqué de presse, à un grand plan de numérisation des œuvres. Suite à une proposition évoquée par le Ministre de la Culture et de la Communication, elle demande ainsi que soit inscrit dans le cadre du Grand Emprunt, un Plan de numérisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

L'ARP considère en effet que devant la nécessité d'assurer la sauvegarde, la pérennité et la diffusion des œuvres, cette initiative permettrait de répondre efficacement et durablement aux enjeux majeurs du Plan de numérisation.

Elle propose, d'une part, de valoriser la diversité des fonds patrimoniaux en garantissant l'accessibilité des créations passées ou récentes, dont la pérennité dépendra notamment des technologies mises à leur service. Elle propose, d'autre part, de garantir une meilleure protection des œuvres sur Internet, à une époque où l'accès à la culture y est difficilement contrôlable, puis de créer, avec les acteurs européens de la culture, une plateforme commune pour une meilleure traçabilité des œuvres sur les réseaux.

#### **5. CHRONOLOGIE DES MEDIAS**

Dans le cadre de l'adoption de la loi Création et Internet ou HADOPI I, la chronologie des médias est appelée à être réaménagée. Il appartient aux professionnels de parvenir rapidement à un accord : en effet, un amendement précise que si aucun accord n'est trouvé un mois après le vote de la loi, un décret tranchera sur la question de la chronologie des médias.

Suite à la consultation lancée en octobre 2008, le CNC a rendu publique au début de l'année 2009 une synthèse des contributions des organisations professionnelles, parmi lesquelles, L'ARP.

L'ARP a ainsi exprimé dans un courrier à Véronique Cayla, Présidente du CNC, sa satisfaction de partager, dans une large mesure, les constatations et propositions du CNC, celles-ci rejoignant dans une grande part ses propres préconisations. L'ARP y approuve en particulier la proposition du CNC de réduire le délai applicable à la vidéo à 4 mois, cette évolution devant bénéficier à l'exposition et à l'économie du cinéma français.

En effet, en octobre 2008, L'ARP avait répondu à la consultation du CNC sur le réaménagement de la chronologie des médias, proposant quatre orientations :

- Une réduction des délais sur l'ensemble de la chaîne de diffusion ;
- Une homogénéisation des délais de vidéo physique et à la demande ;
- La fermeture temporaire des services de vidéo à la demande sur les périodes d'exploitation des films par les chaînes payantes ou gratuites coproductrices ;
- L'alignement des fenêtres de télévision de rattrapage sur les chaînes afférentes.

L'atelier Chronologie des médias s'est ensuite réuni quatre fois depuis janvier 2009 et a proposé les aménagements suivants :

- Assouplir le délai d'édition VoD à l'acte après la sortie en salle en l'adaptant à un taux minimal d'entrée par copie (qui resterait à définir), afin d'aider les films fragiles ;
- Mener une véritable réflexion sur les logiques de construction de la chronologie : logique « historique » en réduisant simplement les délais de la chronologie actuelle, ou logique économique en ordonnant les fenêtres d'exploitation selon l'investissement financier des diffuseurs dans la création, avec notamment une réflexion sur l'avancement du délai de la VàD en fonction de son investissement ;
- Rendre plus transparentes les obligations des services non linéaires et leurs conditions de fonctionnement.

Le réaménagement de la chronologie des médias par la réduction des délais de sortie DVD et VàD est devenu effectif le 13 juin 2009, date de promulgation de la loi Création et Internet disposant de ce réaménagement. Avec les autres organisations, L'ARP a participé activement aux négociations afin d'instaurer des délais pour les chaînes payantes, les chaînes gratuites coproductrices et non coproductrices, la VàD par abonnement et la VàD gratuite ; pour aménager l'exclusivité des fenêtres de diffusion TV en cas d'exploitation parallèle en VàD ; pour harmoniser les services de télévision de rattrapage sur les chaînes afférentes.

Consciente que le paysage cinématographique et audiovisuel est appelé à connaître une mutation constante, L'ARP a initialement demandé au CNC que l'accord soit signé pour 2 ans seulement, que la télévision de rattrapage soit efficacement encadrée, que les règles de dérogations pour la VàD à trois mois soient assouplies, et enfin que soient tenus des rendez-vous réguliers afin de construire une vraie chronologie des médias dans les deux ans à venir.

Il est conclu que cette réforme mérite une profonde réflexion et qu'elle ne pourra sans doute pas aboutir à un résultat définitif dans les jours qui viennent.

A partir du mois de juin, le projet d'accord sur la chronologie des médias évolue rapidement, opposant les intérêts propres aux diverses branches professionnelles, provoquant des rapports de force entre certaines de ces branches. Un accord se dessine toutefois, qui est donc officiellement soumis à la signature des organisations par le CNC.

L'ARP se félicite de certaines avancées :

- Orange, qui avait annoncé ne pas vouloir faire entrer Orange Cinéma Séries dans la chronologie des médias, a finalement signé l'accord ;
- une rémunération plancher a été imposée aux éditeurs VàD.

Mais L'ARP constate les limites de cet accord, qu'elle estime insuffisant malgré certaines avancées :

- les délais de diffusion sur les chaînes hertziennes sont réduits à 22 mois après la sortie du film en salle, que ces chaînes aient coproduit ou non le film : cela nuira donc fortement, à terme, à la seconde fenêtre de TPS ou CinéCinéma.
- l'offre légale et la réflexion sur la relation entre cinéma et Internet ne sont pas représentées.
- Il n'est plus évoqué, comme dans le projet initial, une véritable chronologie de la télévision de rattrapage, tel que l'avait demandé l'ARP (soutenu en cela initialement par le CNC)

Pour cet ensemble de raisons, L'ARP ne signe pas l'accord du 6 juillet 2009 qui, certes, encadre une chronologie des médias préservant les partenaires financiers historiques du cinéma, mais ne propose aucune réflexion sur la participation et la considération des nouveaux entrants.

L'ARP décide au contraire de motiver la profession à penser un réaménagement plus ambitieux de la chronologie des médias, dès le mois de septembre à venir, puisqu'auront lieu les négociations sur les services de médias audiovisuels à la demande.

## **6. SERVICES DE MEDIAS AUDIOVISUELS A LA DEMANDE (SMAd)**

Au cours de l'année 2009, L'ARP participe, en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles, à la réflexion qui vient d'être engagée sur les obligations des nouveaux services de médias audiovisuels à la demande (SMàD).

L'ARP contribue en effet à la consultation publique, lancée en avril 2009, sur les dispositions applicables aux SMAd et au questionnaire relatif au projet de décret fixant le régime applicable à ces mêmes services en décembre 2009.

Dans le cadre de la mise en application de la directive SMàD sur les obligations de ces services, L'ARP participe ainsi, tant auprès du CNC, du CSA, que de la DDM, aux réflexions mises en place.

Elle propose ainsi que les éditeurs de SMàD contribuent au développement de la production sur le principe d'une contribution financière, sur le modèle de l'accord interprofessionnel du 20 décembre 2005 sur le cinéma à la demande.

L'ARP imagine donc fonder cette contribution sur un pourcentage du chiffre d'affaire des opérateurs de cinéma à la demande consacré aux œuvres européennes, dont une partie aux œuvres françaises :

- 5% du chiffre d'affaire des opérateurs de cinéma à la demande pour les œuvres européennes (dont 3,5% pour les œuvres françaises) pour un chiffre d'affaire compris entre 1,5 et 3 millions d'euros ;
- 8% du chiffre d'affaire pour les œuvres européennes (dont 5% pour les œuvres françaises) pour un chiffre d'affaire compris entre 3 et 5 millions d'euro ;
- 10% du chiffre d'affaire pour les œuvres européennes (dont 7% pour les œuvres françaises) pour un chiffre d'affaire supérieur à 5 millions d'euros.

Concernant la rémunération des auteurs et des ayant droits, L'ARP propose de définir rapidement une rémunération minimum sur les offres des services audiovisuels à la demande

afin, notamment, d'éviter à ces services de dévaluer les œuvres par des politiques tarifaires agressives et de prévenir ou freiner toutes formes d'abus.

Cette rémunération minimale des titulaires de droits d'exploitation des œuvres en cinéma à la demande pourrait se faire sur la base d'une proportion au prix public et prévoir un certain nombre de dérogations afin de permettre à ces services de faire des offres promotionnelles ou groupées.

Concernant les SMàD mettant à disposition tout à la fois des œuvres audiovisuelles et cinématographiques, L'ARP propose un système d'obligations qui puisse être globalisé : afin de prendre en compte la spécificité de ces nouveaux services et pour permettre un développement favorable à la création, elle propose que les contributions précédemment mentionnées connaissent une majoration dans le cas d'offres audiovisuelles.

Afin de garantir l'offre des SMàD et d'assurer la mise en valeur effective des œuvres sur ces services, L'ARP propose qu'un opérateur de cinéma à la demande français doive consacrer 60% de son catalogue à des œuvres européennes dont 40% d'expression originale française.

Elle précise également que l'architecture du service mette suffisamment en avant (par un système d'onglets, ou en leur consacrant une part suffisante de la page d'accueil) ce type d'œuvres, et qu'un système dérogatoire très encadré puisse être imaginé pour des SMàD démontrant une véritable ligne éditoriale spécifique d'œuvres non européennes, telles que des productions asiatiques ou indiennes.

Concernant enfin la publicité, le parrainage et le télé-achat, L'ARP ne voit pas d'objections à ce que les dispositions relatives aux règles déontologiques applicables aux communications commerciales audiovisuelles et de parrainages soient étendues aux SMAD, tant que sont garanties la liberté artistique de l'auteur et l'intégrité de son œuvre.

## 7. RAPPORT BONNELL

Le rapport de René Bonnell « *Le droit des auteurs dans le domaine cinématographique : coûts, recettes et transparence* » est rendu public à la fin de l'année 2008.

Au terme d'un premier examen, L'ARP estime que ce rapport dresse un bon état des lieux du droit et de la rémunération des auteurs dans le domaine cinématographique ; elle décide de confier à l'atelier A-R-P l'étude approfondie de ses propositions, afin de préparer une négociation avec l'ensemble des professionnels.

Suite à la publication du rapport, les professionnels se réunissent, dès le début de l'année 2009, sous l'arbitrage du CNC, afin d'engager des négociations entre les auteurs-réalisateurs, producteurs, distributeurs, et pour s'accorder sur une définition de l'amortissement du coût du film, avant d'aborder plus tard la répartition des recettes.

Des positions communes se dessinent, par exemple sur l'idée d'intégrer le crédit d'impôt dans l'amortissement du coût du film.

Ainsi, les rencontres cinématographiques de Dijon furent l'occasion de rapprocher les positions, Alain Sussfeld se prononçant clairement pour une déduction du montant du crédit

d'impôt dans le coût du film opposable aux auteurs. Cette position fut alors reprise par l'UPF et l'APC.

De même, le principe de l'audit des comptes de certains films choisi de manière aléatoire est proposé par Alain Sussfeld.

Les points toujours délicats restent sur le niveau de prise en compte du crédit d'impôt, du soutien généré et du principe de la forfaitisation des frais financiers.

### ***Sur le crédit d'impôt***

Trois points de vue coexistent et sont en confrontation sur le crédit d'impôt : le premier consistant à ne pas l'intégrer dans l'amortissement du coût du film, le deuxième consistant au contraire à l'intégrer, et le dernier proposant de l'intégrer avec un abattement.

L'Arp soutient une déduction totale du coût du film opposable aux auteurs du montant du crédit d'impôt attribué au producteur délégué.

### ***Sur le fonds de soutien***

Là encore s'opposent des points de vue divergents : le premier consistant à inclure dans l'amortissement le fonds de soutien généré, le deuxième consistant à inclure le fonds de soutien investi et le dernier considérant que le fonds de soutien généré peut être calculé à 80%. L'Arp soutient également la position selon laquelle le soutien financier généré devrait être déduit du coût du film opposable aux auteurs.

### ***Sur les frais financiers***

La forfaitisation des frais financiers est proposée par Alain Sussfeld mais il existe une difficulté pour calculer les frais financiers. Le montant et le principe de cette forfaitisation des frais financiers fait débat à l'intérieur de l'ARP. Les échanges des autres organisations sur cet aspect montrent un front important entre organisations d'auteurs et certains représentants des producteurs (SPI notamment).

## **8. EXPLOITATION**

Au début de l'année 2009, L'ARP met en place un atelier « Exploitation Distribution Exportation » afin d'établir un état des lieux sur la durée de vie des films en salle et les relations entre exploitants et distributeurs ; sur les différentes économies de sociétés de distribution : aides du CNC ; sur la répartition des dépenses prises en compte dans les frais d'édition et de la transparence des recettes et dépenses et enfin sur l'impact, pour la salle de cinéma, du passage à la projection numérique.

Au-delà de l'atelier, elle se mobilise sur différents dossiers.

### **Transition vers le numérique**

Avec nombre d'organisations professionnelles (ACID, AFCAE, APC, ARP, DIRE, GNCR, SCARE, SDI, SECCS, SPI, SRF, UPF), L'ARP participe depuis l'année 2008 au Collectif des Indépendants pour le Numérique (CIN), afin d'anticiper la transition du photochimique au numérique.

Le CIN imagine le principe d'un fonds de mutualisation afin de soutenir la petite et moyenne exploitation dans son passage au numérique. Le fond de mutualisation perçoit les



contributions numériques des distributeurs (soit une partie des économies réalisées sur les frais de tirage des copies) et reverse aux exploitants entre 50 et 80 % de leur investissement, que leur programmation ait ou non généré des contributions numériques. Il bénéficie par ailleurs de la garantie de l'IFCIC : l'exploitant est certain de bénéficier des reversements pendant toute la durée de son emprunt. Enfin, en complément des relations Etat-régions et du dialogue CNC-Conseil régionaux, le CIN sensibilise les régions sur l'accompagnement financier nécessaire, dans le cadre de la loi Sœur (jusqu'à 30 %), pour les exploitations les plus fragiles.

Alors que quelques salles recourent déjà à des prestataires privés pour accéder à l'équipement numérique, la Direction du Cinéma du CNC, bien qu'en lien avec le CIN, tarde au cours de l'année 2009 à se mobiliser sur cette question.

Le fonds de mutualisation est annoncé et détaillé au Congrès des exploitants, il recueille l'adhésion de toute la profession, hormis les tiers investisseurs. Le CNC annonce une saisine pour avis de l'Autorité de la concurrence sur son projet de fonds de mutualisation.

### **Réforme de l'exploitation cinématographique**

L'ARP demande, avec la SACD, une réforme en profondeur de l'exploitation cinématographique, notamment pour aider le secteur de la petite et moyenne exploitation.

Des amendements ont été adoptés en Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication du Sénat, afin d'améliorer le dispositif permettant aux communes d'exonérer certaines salles de cinéma de la taxe professionnelle. L'ARP et la SACD se disent donc satisfaites du choix effectué par la Commission de proposer des mesures conjoncturelles, ciblées et proportionnées aux difficultés résultant de la baisse de fréquentation que connaissent en particulier la petite (-11% sur les 9 premiers mois de l'année 2009) et la moyenne exploitation (-4% sur les 9 premiers mois de l'année 2009), alors que sur cette même période, la fréquentation globale a progressé de 7,2%, laissant deviner la forte croissance des grands exploitants et les multiplexes.

Au-delà des mesures conjoncturelles et justes proposées par le Sénat, L'ARP et la SACD encouragent les pouvoirs publics à réformer sans tarder l'exploitation cinématographique dont les pratiques récentes ont contribué à renchérir le coût de distribution des films et à créer de l'opacité dans la remontée des recettes vers les ayants droit. Elles formulent donc trois propositions :

- mettre en place une commission de transparence, composée de représentants de toute la filière, chargée d'analyser les pratiques et les rémunérations, le mode de partage des aides, et d'étudier les disparités entre les différents modèles de l'exploitation ;
- que le CNC engage une étude sur un Taux Effectif de Location, outil plus pertinent et efficace que le taux moyen de location pour calculer la rémunération des films ;
- assujettir au financement du compte de soutien du cinéma, l'ensemble des recettes issues de l'exploitation des films, notamment celles liées aux bandes annonces et aux affiches.

### **Modification du taux de location des films**

Dans une lettre ouverte adressée le 16 novembre 2009 au Ministre de la Culture et de la Communication, L'ARP s'insurge contre le choix de la FNCF de proposer la réduction du taux

de location des films, c'est-à-dire une diminution de la rémunération des ayants droit pour leur investissement, proposition anachronique ne faisant que creuser un fossé entre les créateurs et la salle.

Elle dénonce le lobbying agressif de la FNCF, visant uniformément toutes les exploitations cinématographiques en masquant leurs profondes différences de situation et leur diversité. En cherchant à faire croire à une crise générale de l'exploitation française, celle-ci oublie des situations contrastées et la fragilité de la petite et moyenne exploitation.

C'est pourquoi, avant même que soit considérée l'éventualité d'une modification du taux de location, L'ARP :

- demande à connaître l'ensemble des recettes générées par la projection des bandes annonces ainsi que celles issues de l'affichage, outils essentiels de promotion des films et de la salle, mais désormais payantes. Ces recettes, comme celles issues de la projection des films publicitaires et de la confiserie qui ne cessent d'envahir les halls et les salles de cinéma et qui ne participent pas à la recette des films, ne contribuent pas au financement de la création et à l'abondement du compte de soutien du CNC.
- constate l'absence de réflexion sur la redistribution de la grande exploitation vers les plus fragiles ; ou sur une répartition plus juste et équitable des primes importantes versées par Canal+ -et par la suite Orange- à l'exploitation.
- met en garde sur le fossé, alimenté par la fédération, entre les créateurs et la salle.

## 9. STATUT A-R-P

Les membres de L'ARP ont le triple statut d'Auteur-Réalisateur-Producteur. Cette singularité, qui est l'identité et le cœur même de L'ARP, est revendiquée et défendue par ses membres.

Mais elle peut représenter, malgré elle, un frein dans l'accessibilité aux aides du CNC, se révéler pénalisante dans le cadres des points d'agrément, générer des obligations supplémentaires pour la justification d'aides publiques obtenues pour le développement ou la réécriture de projets.

De plus, cette triple identité n'est pas reconnue par le droit du travail : bien que cela soit pratiqué, un gérant majoritaire de société ne peut légalement pas s'employer en tant que « réalisateur-technicien salarié », d'autant plus lorsque sa société est seule productrice du film. En effet le lien de subordination exigé par le droit du travail est impossible dans ce cas.

Au début de l'année 2009, suite de nombreuses demandes de la part de ses membres, L'ARP constitue donc un atelier de travail autour de ces questions et impulse une rencontre avec Jean-Luc Douat, Chef du service de soutien à la production et à la distribution du CNC.

Le CNC déclare tolérer cette pratique concernant les productions cinématographiques. Mais cette rencontre confirme qu'il est illégal qu'un gérant majoritaire s'auto-emploie comme « réalisateur-technicien salarié ».

Cette situation rend effectivement impossible l'existence du lien de subordination, nécessaire à tout contrat de travail. Ce problème réside seulement dans les cas où le réalisateur est le seul producteur puisque, en cas de coproduction « équilibrée », il peut se faire salarié comme réalisateur par son coproducteur.

Il s'avère aussi que le CNC se déclare particulièrement attentif, depuis plusieurs mois, à ces problématiques. La Direction du Cinéma se montre en effet indulgente sur cette question, ce qui n'est pas le cas du fisc ou des caisses de retraite envers lesquelles le CNC a obligation de transparence.

Pour autant, si le cinéma semble actuellement « à l'abri » des questions liées au double statut, la pratique n'est plus acceptée dans l'audiovisuel : les dossiers posant ce problème du gérant majoritaire/technicien n'ont aujourd'hui plus accès au COSIP.

Sur un plan juridique deux solutions sont évoquées sur la proposition de Cyrille Dabi, Expert-comptable de L'ARP, afin de contourner ces problématiques :

- soit constituer une SAS (et non une SARL), ce qui est plus coûteux et engage le gérant sur ses biens propres ;
- soit se déclarer comme travailleur indépendant, ce qui permet de s'employer soi-même.

Devant les fortes attentes des membres de L'ARP, et en conscience du fait que le CNC souhaite se mettre progressivement en conformité avec le droit du travail, une attention particulière est portée sur ces problématiques.

## **10. ACCESSIBILITE DES ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES AUX SOURDS ET MALENTENDANTS**

Dans le cadre de la Semaine du sous-titrage, une conférence de presse est organisée le 24 novembre 2009 par l'AFIDEO (Association Française pour l'Information et la Défense des sourds s'Exprimant Oralement) et l'UNISDA (Union nationale pour l'insertion sociale des déficients auditifs), afin de sensibiliser le monde politique et les professionnels du cinéma à une meilleure accessibilité des films aux sourds et malentendants, sur tous les supports de diffusion.

Pierre Jolivet, en sa qualité de Vice-Président et depuis longtemps investi sur ces questions, y représente L'ARP. Il explique sa surprise d'avoir découvert combien, depuis les premières mobilisations de L'ARP sur les questions de l'accessibilité, celles-ci n'avaient finalement connu que très peu d'avancées, le nombre de films –notamment français- sous-titrés pour les sourds et malentendants étant toujours aussi infime.

Quelques jours après cette conférence de presse, L'ARP adressera une lettre ouverte à Frédéric Mitterrand, Nadine Morano et Véronique Cayla, qui participera à la résonance des questions d'accessibilité.

## 11. INTERNATIONAL

Depuis le début de l'année 2009, sur le plan international, L'ARP s'est aussi impliquée, en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles :

- dans l'évolution du paysage cinématographique et audiovisuel (rencontres de députés européens au parlement de Strasbourg, mobilisation autour du Paquet télécoms, contribution à la consultation sur l'application en droit français de la directive Service de Médias Audiovisuels...).
- à tisser des relations privilégiées avec les organisations professionnelles européennes (soutien de L'ARP à la Fédération Européenne des Réalisateurs Audiovisuels, accueil du Président de l'Union Internationale des Cinémas lors du débat « La salle de cinéma dans la chronologie des Médias », des Rencontres Cinématographiques 2009) et internationaux (Directors Guild of America -DGA, Writers Guild of America - WGA, Motion Picture Association of America - MPAA, Directors UK). Comme dit plus haut, le 23 avril 2009, L'ARP a également participé à un séminaire sur la piraterie, et présenté aux professionnels américains présents (parmi lesquels des majors telles que Sony Pictures Entertainment, NBC Universal, Warner Bros, Paramount, ...) le projet de loi Création et Internet et le mécanisme de la riposte graduée.
- dans la constitution de l'association « Le cinéma du Monde », dont l'objet consiste à organiser des actions tendant à promouvoir le cinéma « en public » dans les pays où l'exploitation de salles de cinéma et de spectacle a disparu pour des motifs économiques ou politiques. Ainsi, le premier festival de cinéma s'est déroulé du 19 au 25 octobre 2009, à Erbil (capitale du Kurdistan en Irak), en collaboration avec le Consulat Général de France à Erbil et le Centre Culturel Français d'Erbil.